

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**  
CONCERNANT LE  
**PROGRAMME DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES POUR L'AMÉNAGEMENT**  
**DURABLE DE LA FAUNE EN MILIEU FORESTIER**

Le 9 décembre dernier, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, M. Serge Simard, annonçait une aide financière de 700 000 \$ à la Fondation de la faune du Québec pour l'instauration du *Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier*. Les critères de ce nouveau programme et le formulaire de demande d'aide ont été diffusés et ils sont disponibles sur le site Internet de la Fondation : [www.fondationdelafaune.qc.ca](http://www.fondationdelafaune.qc.ca) . La date limite pour le dépôt des projets est le 22 janvier 2010.

À la lumière des questions reçues à ce jour à la Fondation et considérant la nouveauté de cette initiative, voici de plus amples informations destinées à guider les organisations intéressées à déposer un projet dans le cadre du programme.

**Types de projet admissibles au programme**

L'objectif premier du programme n'est pas la création ou le soutien à l'emploi et il ne vise pas à remplacer des initiatives antérieures de soutien général aux acteurs du milieu (par exemple, le Programme de participation régionale) ou à soutenir le fonctionnement régulier des processus de gestion intégrée en place. Il vise plutôt la réalisation de projets spécifiques qui découlent de processus de gestion intégrée.

Deux critères fondamentaux doivent être respectés pour que des projets soient admissibles au programme :

**1- Processus de gestion intégrée**

Tel que souligné dans le document d'information sur le programme : « Les projets devront s'inscrire dans un processus ou une démarche concrète de gestion intégrée des ressources ».

Cela signifie que le promoteur devra s'assurer que son projet est connu et appuyé par les principaux acteurs qui interviennent sur le territoire visé et que ceux-ci sont intéressés à connaître et à en appliquer les résultats.

Ainsi, un projet qui serait mené en vase clos par un seul promoteur en vue de documenter sa position ne correspondrait pas à l'esprit de la gestion intégrée.

**2- Des livrables concrets**

Les projets devront reposer sur la production de livrables concrets et clairement identifiables.

Les promoteurs devront démontrer qu'à la fin du projet des éléments livrables ont été réalisés. Ceux-ci devront être le plus spécifique possible et déposés avant la date de fin du projet (durée : 1 an).

---

Voici quelques exemples de livrables : plans ou éléments de plans d'aménagement intégré faune-forêt; mise en place de démarches opérationnelles de gestion intégrée; variables documentées permettant l'intégration des préoccupations fauniques à la planification ou aux opérations forestières; bases de données permettant une meilleure intégration forêt-faune.

À l'inverse, un projet qui proposerait l'embauche d'une ressource professionnelle dont le seul mandat serait de participer à diverses tables de gestion intégrée ou de documenter la position d'un des acteurs serait contraire à l'esprit du programme et il ne constituerait pas un projet avec livrables concrets.

### **Durée des projets**

L'utilisation des sommes prévues au programme s'étalera sur les années financières 2009-2010 et 2010-2011. Les principales étapes du programme pour la prochaine année sont les suivantes :

La date limite pour le dépôt des projets est le 22 janvier 2010. Les projets seront évalués et les décisions seront prises dans les semaines suivantes. Le promoteur aura au plus un an pour réaliser son projet et un protocole d'entente fixera les conditions et les modalités de paiement.

La poursuite du programme pour les années subséquentes est prévue, mais non confirmée. Une nouvelle annonce sera faite lorsque l'information sera disponible et les dates critiques seront ajustées au besoin.

\*\*\*\*\*

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec un coordonnateur de projets en vous adressant à :

Fondation de la faune du Québec, 1175, avenue Lavigerie, bureau 420, Québec (Québec) G1V 4P1

**Téléphone : 418 644-7926 ou sans frais 1 877 639-0742**

**Télécopieur : 418 643-7655**

**Courriel : [projets@fondationdelafaune.qc.ca](mailto:projets@fondationdelafaune.qc.ca)**

**Site Internet : <http://www.fondationdelafaune.qc.ca>**